



Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Foncier
Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine
Sous matière : 3.3 Locations

OBJET : Terrain « Lieudit Le Clot » :
mise à disposition temporaire au profit
de la CCCLA

Décision N° 2026- **205**

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-73 du 21 mars 2026 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un terrain cadastré section ZX n° 52, sis « lieudit Le Clot » à Castelnaudary.

Considérant que dans le cadre des travaux de maintenance de l'aire d'accueil des Gens du Voyage, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) sollicite l'usage de ce terrain pour relocaliser des emplacements des familles des gens du voyage,

Considérant l'intérêt pour la Commune de mettre à disposition ce terrain à la CCCLA pour l'accueil des familles des gens du voyage, durant toute la période des travaux de maintenance,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer une convention de mise à disposition temporaire du terrain situé « Lieudit Le Clot » avec la CCCLA.

ARTICLE 2 : la mise à disposition temporaire est consentie à titre gratuit, à compter de la signature de la convention, jusqu'à la réouverture de l'aire d'accueil des Gens du Voyage, aux conditions énumérées par celle-ci.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 7 juillet 2026,



Le Maire,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le **09 JUIL. 2026**



ID : 011-211100763-20260707-DEC2026205URBA-CC